



AR Prefecture

005-200034502-20260227-2026_019-DE
Reçu le 05/03/2026

Extrait du registre des
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 27 février 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du vingt-trois du mois de février deux mille vingt-six sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 16

Mme Manon ATHENOUR, M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Laurent DAUMARK, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Frédéric GAILLAND, M. Mickaël GAUME, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Virginie LE TOUMELIN, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, M. Bruno SEBBAN.

Etaient absents : 2

Mme Aurélie DESSEIN, Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : 1

M. Dominique GOURY ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Marché de travaux de réfection des réseaux et de sécurisation de l'avenue des Lagerons

Monsieur le Maire

Rappelle que la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur s'inscrit depuis plusieurs années dans des campagnes de renouvellement de réseaux humides, d'enfouissement de réseaux secs ou encore de sécurisation des voies de circulation motorisée et piétonnes. Aussi, les travaux d'aménagement de l'avenue des Lagerons s'inscrivent dans ces perspectives.

Rappelle qu'une première consultation avait été publiée le 8 août 2025. En raison d'offres économiquement au-dessus de l'estimatif et d'une recherche d'optimisation des dépenses relevant de l'éclairage public, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 5 décembre 2025 a déclaré la consultation infructueuse.

Rappelle qu'en conséquence, une nouvelle consultation a été publiée le 18 décembre 2025.

Rappelle qu'après ouverture des plis par la CAO réunie le 26 janvier 2026, l'ensemble des offres ont été considérées comme recevables. Toutefois, au vu de l'incomplétude de certaines offres et dans une optique de réduction des coûts, les membres de la CAO ont décidé d'entamer une phase de négociation. La CAO s'est alors de nouveau réunie le 3 février 2026 pour analyser les offres négociées. Les membres se sont positionnés sur les candidats ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses selon les critères définis par le règlement de la consultation.

La commission propose de retenir les candidats suivants : le groupement SAS André TP / Festa SAS et la SAS Routière du Midi.



AR Prefecture

005-200034502-20260227-2026_019-DE

Reçu le 05/03/2026

CANDIDAT	LOT	Montant HT	Montant TTC
ANDRÉ TP / FESTA	LOT 1 - Terrassement et réseaux secs et humides	610 000,00 €	732 000,00 €
	Tranche ferme	436 580,50 €	523 896,60 €
	Tranche optionnelle	186 013,41 €	223 216,09 €
	Remise	- 12 593,91 €	- 15 112,69 €
ROUTIÈRE DU MIDI	LOT 2 - Voirie et aménagements	419 624,20 €	503 549,04 €
	Tranche ferme	313 097,29 €	375 716,75 €
	Tranche optionnelle	106 526,91 €	127 832,29 €
TOTAL		1 029 624,20 €	1 235 549,04 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités locales,
Vu le cadre budgétaire et comptable,
Vu le code de la commande publique,
Vu le budget primitif 2026,
Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 3 février 2026.

Considérant la nécessité d'engager les travaux de réfection des réseaux secs et humides et de sécurisation de l'avenue des Lagerons.

Considérant, après analyse, que l'offre du groupement présenté ci-dessus est la plus économiquement avantageuse et répond aux besoins de la Commune.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. Retenir les entreprises ANDRÉ TP présentant une offre en groupement avec FESTA pour le lot 1, et Routière du Midi pour le lot 2, dans le cadre des travaux de réfection des réseaux et de sécurisation de l'avenue des Lagerons.

ARTICLE 2. Approuver les montants totaux du marché de 1 029 624,20 € HT répartis comme suit :

LOT	CANDIDAT	Montant HT	Montant TTC
LOT 1 - Terrassement et réseaux	ANDRÉ TP / FESTA	610 000,00 €	732 000,00 €
LOT 2 - Voirie et aménagements	ROUTIÈRE DU MIDI	419 624,20 €	503 549,04 €
		1 029 624,20 €	1 235 549,04 €

ARTICLE 3. Charger Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce marché.

Membres en exercice :	19	Pour :	17
Membres présents :	16	Abstention :	0
Membres représentés :	1	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : **05 MARS 2026**
Affiché ou publié le : **05 MARS 2026**

Ainsi fait et délibéré le 27 février 2026
Pour copie conforme

Le Maire

Laurent DAUMARK

